

Secrétariat général
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service du développement professionnel chercheurs

Paris, le 11/12/2008.

FP/N° : DRH/SDPC/2008-D-228.
Affaire suivie par Florence PIAUD
☎ : 01 44 96 48 68



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

**Note à l'attention de Mmes et MM. les délégués régionaux sous couvert
du Secrétaire général**

Objet : Devenir des contrats Post doctorant au CNRS

Jusqu'en 2008, le CNRS a réalisé le recrutement de post doctorant sur subvention d'état dans le cadre d'une campagne annuelle.

A la suite du schéma d'emplois arbitré au Projet de Loi de Finance 2009, le ministère de la recherche a décidé de mettre fin au financement des post-doctorants sur subvention d'état.

Pour rappel dans le cadre de la campagne post-doctorants 2008, l'établissement a recruté 250 contractuels, dont environ la moitié pour deux ans. Ces recrutements viennent s'ajouter à un stock de plus de 200 post-doctorants correspondant au renouvellement de 75 % des contrats de la campagne 2007. Au total, avant toute campagne 2009, le CNRS doit donc rémunérer plus de 400 post-doctorants jusqu'en août 2009 et environ 120 contrats de septembre 2009 à août 2010.

Je vous remercie de bien vouloir informer les directeurs d'unités que le CNRS a décidé de ne pas faire de campagne de post doctorant en 2009.

Je vous précise que les contrats CNRS en cours seront menés jusqu'à leur terme quelque soit leur durée (un an ou deux ans) dans les conditions définies précédemment.

Toutefois, les départements scientifiques pourront financer la mise en place de contrats à partir de leur enveloppe de CDD de longue durée.

Christine D'ARGOUGES
Directrice des Ressources Humaines